



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : PROJET DE RÈGLEMENT NO 21-526 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement sur les usages conditionnels de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 21-05-170 à sa séance ordinaire du 11 mai 2021, du projet de règlement numéro 21-526 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-526 SUR LES USAGES CONDITIONNELS, tiendra une séance ordinaire à huit clos en vertu des décrets 177-2020 et 679-2021 du Gouvernement du Québec le 8 juin 2021 à 19 h 30, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité, sur rendez-vous, aux heures normales de bureau et sur le site internet de la municipalité [www.lambton.ca](http://www.lambton.ca).

La municipalité invite toute personne désirant poser des questions relativement à l'adoption de ce projet de règlement à la poser par courriel à l'adresse : [dg@lambton.ca](mailto:dg@lambton.ca) ou par courrier au 230, rue du Collège, Lambton, Québec, G0M 1H0 avant le 8 juin 2021;

#### - Le règlement vise à :

- Mieux encadrer les résidences de tourisme

QU'AU cours de cette assemblée, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

QUE l'enregistrement de la séance du conseil et les documents relatifs à celle-ci seront disponibles sur le site internet de la Municipalité [www.lambton.ca](http://www.lambton.ca) au cours de la semaine suivant la séance.

DONNÉ À LAMBTON

CE 28 IÈME JOUR DE MAI 2021

Marcelle Paradis

Directrice générale / Secrétaire trésorière

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Marcelle Paradis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 28 MAI 2021.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 28 IÈME JOUR DE MAI 2021.

Marcelle Paradis

Directrice générale / Secrétaire trésorière